

AFFAIRE N° 28

CONSTRUCTION DE BANDES DE ROULEMENT, SENTIERS ET TROTTOIRS
DANS LES ECARTS

PROGRAMME COMPLEMENTAIRE

Jules RAUX donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

En vue de réaliser le programme complémentaire défini par la Commission Travaux Publics lors de sa réunion du 11 juillet dernier, je vous demande, pour les opérations ci-après, de m'autoriser à lancer les appels d'offres correspondants et à passer des marchés à commande avec les entreprises retenues par la Commission d'Ouverture des Plis ; en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés.

	MONTANT	
	MINIMUM	MAXIMUM ECART 50 %
<u>BANDES DE ROULEMENT ET SENTIERS</u>		
- <u>Lot 1</u> (Bretagne)	700 000	1 050 000
- <u>Lot 2</u> (Montagne 8e/Montagne 15e)	1 000 000	1 500 000
- <u>Lot 3</u> (autres écarts)	500 000	750 000
<u>TROTTOIRS DES DIVERS ECARTS</u>	2 500 000	3 750 000

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 901 - article 233-127 et au chapitre 901 - article 233-126 du Budget communal.

AVIS DES COMMISSIONS

Commission Travaux et Appels d'Offres et Commission Transport et Circulation

Elles émettent un avis favorable.

Commission Finances

La Commission précise que les crédits nécessaires sont prévus au Budget.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 19 AOUT 1989

Le Secrétaire Général Adjoint
François NEYRA

